

## Calendrier de collecte 2022 à l'intérieur

→ Calendrier partiel jusqu'au 30 septembre 2022



## VOTRE COLLECTE ÉVOLUE !

- La collecte tous les 15 jours s'étend sur l'ensemble du territoire à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022
- Arrêt de la collecte des papiers en porte-à-porte sur La Ferté-Bernard à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022



## ÉDITO DU PRÉSIDENT

Le SYVALORM poursuit activement l'harmonisation de ses prestations afin que tous les habitants de notre territoire bénéficient d'un même niveau de service public.

Des évolutions dans la gestion des déchets du syndicat vont se concrétiser au cours de l'année ; elles nous permettront d'agir ensemble encore plus efficacement **en faveur de l'environnement, de maîtriser l'augmentation annoncée des coûts** et d'assurer une plus grande valorisation de nos déchets ménagers.

Dans le cadre des objectifs évoqués précédemment, la collecte des papiers en porte-à-porte de La Ferté-Bernard prend fin au 1<sup>er</sup> janvier 2022. **À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022**, toutes les collectes des déchets ménagers seront harmonisées sur l'ensemble du territoire et effectuées par un prestataire unique (collectes tous les 15 jours hormis La Ferté-Bernard).

Pour accompagner ces choix décisifs visant à **modérer la répercussion des taxations** d'enfouissement de nos déchets (TGAP) sur la facturation de l'ensemble de nos usagers, chacun de nous devra être rigoureux sur le tri et **agir individuellement sur la réduction de ses ordures ménagères**.

Dans les pages suivantes, vous découvrirez plus amplement l'étendue des missions sur lesquelles **agents et élus se mobilisent quotidiennement pour vous assurer le meilleur service au meilleur coût**.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce magazine.

**Michel ODEAU**  
Président du SYVALORM Loir et Sarthe

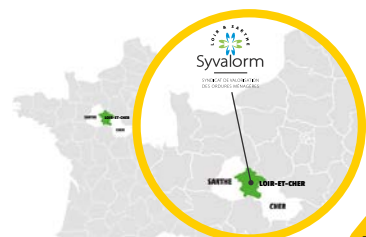
[www.syvalorm.fr](http://www.syvalorm.fr)

# Le SYVALORM Loir & Sarthe

## Un établissement public dédié à la gestion des déchets ménagers (Arrêté inter préfectoral du 11/06/2019)

Le SYVALORM (Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères) exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 une mission de Service Public de Gestion des déchets des ménages et des professionnels lorsque leurs déchets sont assimilables par leur nature à des déchets ménagers (Articles L.2224-13 et L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales).

### Un territoire semi-rural étendu



#### SIÈGE SOCIAL :

11, rue Henri Maubert  
72120 SAINT-CALAIS

#### ANNEXE :

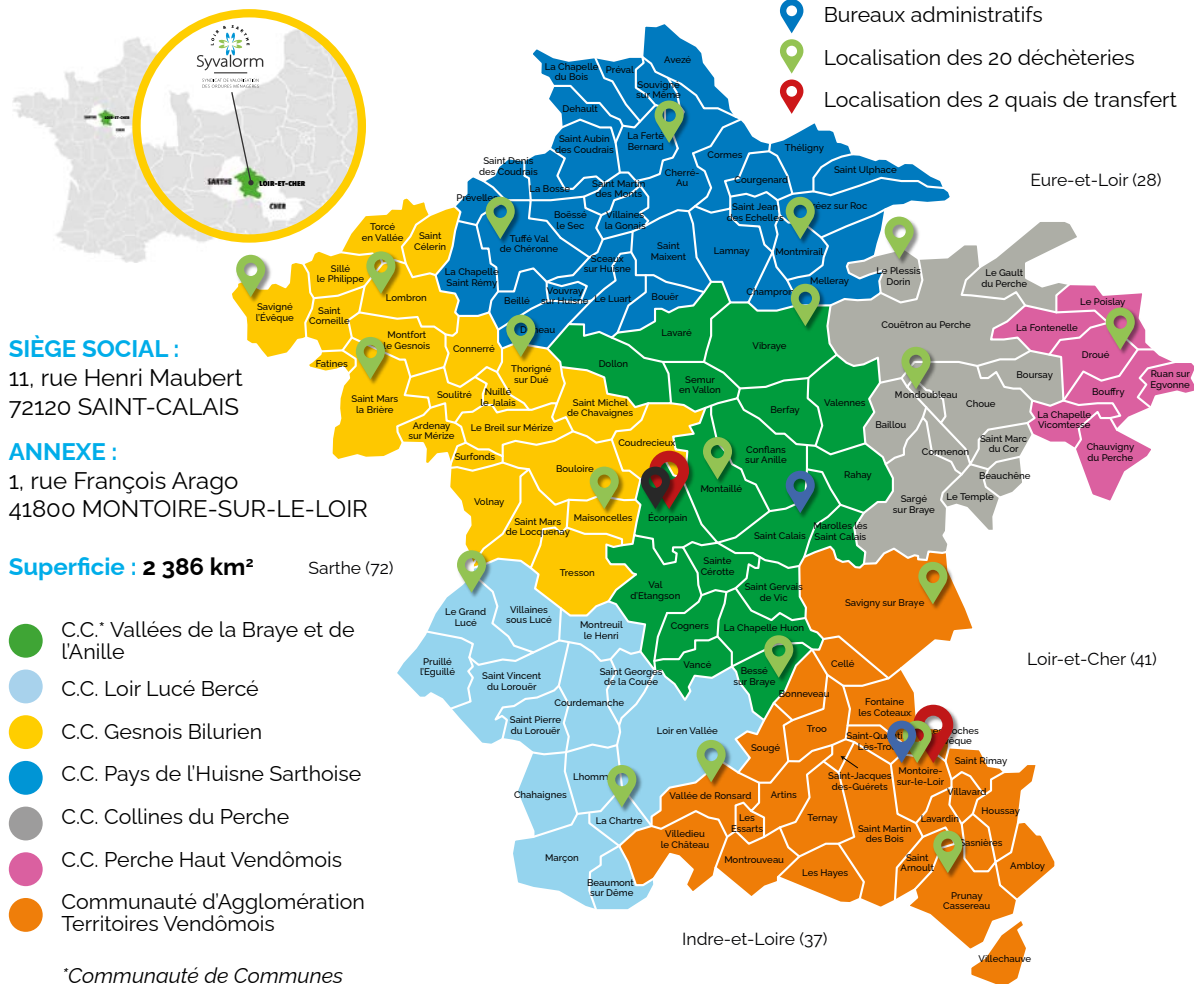
1, rue François Arago  
41800 MONTOIRE-SUR-LE-LOIR

Superficie : **2 386 km<sup>2</sup>** Sarthe (72)

- C.C. Vallées de la Braye et de l'Anille
- C.C. Loir Lucé Bercé
- C.C. Gesnois Bilurien
- C.C. Pays de l'Huisne Sarthoise
- C.C. Collines du Perche
- C.C. Perche Haut Vendômois
- Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois

\*Communauté de Communes

- 📍 Site d'enfouissement en post-exploitation
- 📍 Bureaux administratifs
- 📍 Localisation des 20 déchèteries
- 📍 Localisation des 2 quais de transfert



### LES COMPÉTENCES DU SYNDICAT : 2 MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Le SYVALORM intervient pour le compte de **7 EPCI** (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) situés en Sarthe et en Loir et Cher et couvre les besoins de 108 540 habitants (Données INSEE 2018) répartis **sur 134 communes**.

#### • La collecte

En porte-à-porte, en points d'apports volontaires (verre, papiers et textile) et gestion en régie d'un réseau de 20 déchèteries.

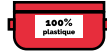
#### • Le traitement

Tri, valorisation matière ou énergétique et élimination des déchets résiduels.

## Des avancées pour accroître le tri et faciliter les accès des usagers



- ▶ Elargissement des horaires de la déchèterie de **St Mars la Brière**
- **Ouverture le mercredi toute la journée :**  
été : 9h-12h / 14h-18h30  
hiver : 9h-12h / 14h-17h30



- ▶ Nouvelle filière de recyclage à la déchèterie de **Montoire** : mise en place d'une benne 100% plastiques durs



- ▶ Réfection de la plateforme branchages de **la Ferté Bernard**



- ▶ **À Savigné L'Evêque, St Mars et Thorigné**, les bennes 100% plastiques durs ont été doublées de volumes.

### Coût du traitement des déchets ménagers : une hausse réglementaire à maîtriser

La TGAP\* est une taxe nationale qui s'applique à toute activité de traitement des déchets dont les produits sont considérés comme polluants.

La loi de finances pour 2019, parue le 30 décembre au Journal officiel, annonce une hausse progressive de la TGAP de 2021 à 2025 et les tarifs pratiqués par les gestionnaires des unités de traitement des déchets s'envolent.

**Le signal envoyé est clair : chacun doit s'investir pour la réduction des déchets à la source, le tri et le recyclage !**

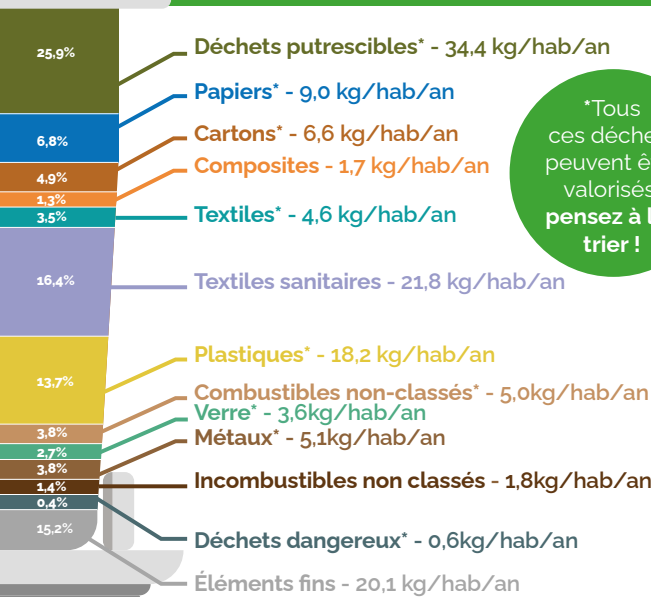
**Ensemble, trions et valorisons ce qui peut l'être pour réduire nos coûts d'enfouissement.**

\*TGAP : Taxe Générale sur les activités Polluantes

**Horizon 2024 :**

Une obligation réglementaire s'imposera aux collectivités en matière de tri à la source des biodéchets. Pour l'anticiper, le SYVALORM souhaite développer le compostage dans les foyers. Pour cela, une étude de faisabilité a été réalisée en septembre 2021.

### 12 échantillons d'ordures ménagères analysés :



\*Tous ces déchets peuvent être valorisés, pensez à les trier !

### 2020 : le SYVALORM en quelques chiffres



**38** agents administratifs et techniques



**3 919 t.** d'emballages  
3 887 t PàP  
+ 32 t PAV\*



**4 924 t.** de verre collecté en PAV\*



**14 376 t.** Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) collecte en PàP en bac OMR



**2 027 t.** Les papiers collecte en PAV\* (et en PàP sur la Ferté Bernard)



**26 141 t.** Les déchèteries un réseau de 20 sites

Données de références issues de la campagne de caractérisation 2021 réalisée sur le SYVALORM

\*PAV : Point d'apports volontaires \*\*PàP : porte-à-porte \*\*\*t. = tonnes

# 2022 : DES ÉVOLUTIONS DANS LA COLLECTE DES DÉCHETS

## Arrêt de la collecte des papiers en porte-à-porte sur la Ferté Bernard



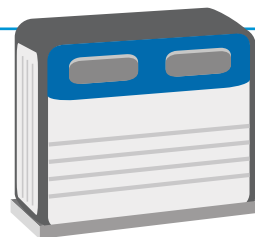
### Date à retenir : 1<sup>er</sup> janvier 2022

À l'instar de l'ensemble des 108 540 usagers du territoire SYVALORM, tous les usagers et professionnels de la Ferté-Bernard devront désormais déposer leurs **papiers** dans les bornes papiers présentes sur leur commune. Pour ce faire, les Fertois disposeront de **nouvelles bornes d'accès papiers**. La présence de nouvelles bornes sera ajustée afin de tenir compte de cette évolution de collecte.

Les Fertois déjà habitués à se déplacer **aux points d'apports volontaires** pour y déposer leur **verre** à recycler seront dorénavant tenus d'effectuer la même démarche pour leurs **papiers**.

### Les raisons de cette harmonisation :

- Réduction significative des coûts
  - Pas d'effet de doublon du service de collecte
  - Un impact environnemental réduit
- ▶ La collecte des emballages en sacs jaunes reste maintenue en porte-à-porte **tous les 15 jours** selon le calendrier (semaines impaires).



## Un prestataire unique de collecte pour l'ensemble du territoire



### Date à retenir : 1<sup>er</sup> octobre 2022

Avant la fusion des deux ex-collectivités, SICTOM Montoire et Smirgeomes, chacune détenait des marchés de collecte en cours d'exécution. Ceux-ci arrivant à terme simultanément le 30/09/2022, une consultation a été lancée à l'été 2021.

- ▶ La fusion des deux ex-collectivités permet à présent une **uniformisation du service**.

**Un prestataire unique sera prochainement retenu. C'est lui qui assurera les collectes de l'ensemble du territoire SYVALORM.**

Dans un souci d'optimisation, les jours de collectes pourront être modifiés par le nouveau prestataire choisi à compter du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022.

**Un calendrier sera remis ultérieurement aux usagers pour les 3 derniers mois de 2022. Attention : il détaillera les possibles changements de jours de collecte.**



# ÉVOLUTION DU RYTHME DES COLLECTES POUR LES USAGERS DE L'EX-SICTOM MONTOIRE

## Une extension de la collecte tous les 15 jours sur l'ensemble du territoire ex-SICTOM



**Date à retenir :**  
**1<sup>er</sup> octobre 2022**

Les bacs ordures ménagères et les bacs jaunes des emballages seront collectés **simultanément** toutes les quinze jours\*.

*\*sous réserve de validation préfectorale pour la commune de Montoire*

### Quelles sont les raisons de ce changement ?

- ▶ Harmoniser les services pour tous les usagers du territoire SYVALORM
- ▶ Réduire l'impact environnemental des collectes
- ▶ Maîtriser le coût des tournées
- ▶ Alléger les nuisances sonores pour les usagers
- ▶ S'adapter aux besoins réels des usagers en évitant le sur-service
- ▶ Améliorer nos réflexes citoyen pour limiter l'impact de nos déchets

### Retour d'expérience

Sur le territoire de l'ex-SMIRGEOMES où la collecte par quinzaine est en place depuis Janvier 2016, la majorité des foyers s'est bien adaptée à cette nouvelle fréquence des collectes (en moyenne le bac ordures ménagères est sorti 17 fois sur les 26 collectes annuelles 2020).

L'extension des consignes de tri a réduit la production d'ordures ménagères et a créé un engouement pour le compostage.

#### Le petit +

Cette harmonisation des collectes permet de réduire considérablement l'impact environnemental des tournées sur le territoire grâce notamment à une optimisation des trajets. Elle permet également de préserver la chaussée et de participer à la réduction du trafic.

### Le saviez-vous ?

En 2020, ce sont plus de 619 012 km parcourus et 358 837 litres de gasoil consommés par les camions des prestataires COVED (ex-SMIRGEOMES) et OURRY (ex-SICTOM Montoire) lors des collectes.



**358 837**  
**litres**  
de gasoil  
consommés

**619 012 km**  
parcourus

# ÉVOLUTION DU RYTHME DES COLLECTES POUR LES USAGERS DE L'EX-SICTOM MONTOIRE

## Vos questions les plus fréquentes

### ▶ La fréquence des collectes diminuant, vais-je payer moins cher ?

- En quantité, la production de déchets pour chaque habitant reste la même, **le SYVALORM collectera donc toujours un volume similaire de déchets**. Seul le nombre de passages change. Cependant, la continuité du service est assurée.
- En revanche, notre engagement citoyen par notre action de trier va diminuer les tonnages d'ordures ménagères et augmenter les tonnages emballages.

### ▶ Si les taxes augmentent, mes factures vont-elles également augmenter ?

- Le SYVALORM met un point d'honneur à ce que chacun agisse pour réduire ses ordures ménagères afin d'éviter que le coût d'enfouissement de nos déchets puisse avoir un fort impact sur nos factures.
- Il en est de la responsabilité de chacun, par nos actions de tri et de compostage, d'atténuer cette augmentation.

### ▶ Comment optimiser l'utilisation des bacs d'ordures ménagères déjà en place ?

- Quelques petites astuces vous permettent cette optimisation :
  - Composter vos biodéchets via un composteur ou en tas
  - Renforcer votre action de tri en identifiant puis en triant tout ce qui peut être recyclé (emballages, papiers, verre, textiles, déchèteries, etc.).
  - Être acteur au quotidien en étant vigilant sur nos choix d'achats ainsi que sur les dates de consommation et de péremption
  - Améliorer quotidiennement nos pratiques en misant sur le réutilisable plutôt que sur le jetable
  - Le SYVALORM étudiera les dossiers de situations particulières et proposera des solutions au cas par cas si cela est nécessaire.

### ▶ J'ai peur que mon bac jaune déborde et qu'il ne soit pas adapté à ma production de déchets ?

- Avec le renforcement des pratiques de tri, le SYVALORM proposera **des ajustements en sacs jaunes** afin de s'habituer aux nouvelles fréquences de collecte.
- En cas de difficultés persistantes durant quelques mois, **une dotation d'un bac jaune de taille supérieure pourra être étudiée**.

### ▶ Ces changements vont-ils accroître le risque de dépôts sauvages dans les communes ?

- D'expérience, nous avons constaté qu'il n'y a pas eu de dérives sur les territoires dont les collectes ont lieu tous les 15 jours. Cela a notamment été vérifié lors du changement de rythme de collecte sur le territoire ex-SMIRGEOMES.
- Les auteurs des quelques débordements qui sont survenus ont été recherchés, retrouvés et poursuivis.

### ▶ Les collectes étant plus espacées, y-a t-il des risques d'odeurs importantes ?

- Grâce au compostage des biodéchets\*, nous pouvons agir sur ces nuisances olfactives en évitant aux biodéchets de macérer dans le bac d'ordures ménagères.
- Contrairement aux idées reçues, un composteur ne produit pas d'odeur particulière s'il est équilibré et s'il est aéré. Pensez à le brasser régulièrement.

\*Les biodéchets sont constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables.



## De simples gestes permettent d'agir au quotidien et de protéger l'environnement en réduisant les coûts

Être acteur au quotidien ne nécessite pas forcément beaucoup de contraintes. Il existe plein de bonnes pratiques qui permettent d'agir efficacement sur la préservation de notre environnement. Ce qui est recyclé, valorisé n'est pas à enfouir. C'est aussi un moyen efficace de maîtriser les coûts d'élimination et de traitement de nos déchets.

**Nouveau !**

Appli CITEO  
« Guide du tri » sur Google Play et App Store



### Le compostage



✓ Pour tous les **déchets biodégradables** de la cuisine et du jardin

▶ épluchures, feuilles, herbes, fleurs fanées, filtre et marc de café, etc

**! RAPPEL :**  
Le brûlage des déchets verts est strictement interdit.

### Le tri



#### PAV verre

▶ Pour les pots, bouteilles, flacons et bocaux, etc



#### PAV papiers

▶ Pour les revues, cahiers, livres, courriers, etc



#### Déchèterie

▶ Pour les déchets qui ne sont pas collectés avec les déchets ménagers en raison de leur volume et/ou de leur toxicité



#### Borne textiles

▶ Pour les vêtements, linge de maison, propres et secs, chaussures par paire



#### Bac et sac jaunes

▶ Pour tous les emballages plastiques, métalliques et cartonnages



#### Bac vert

▶ Pour tous déchets ménagers non toxiques, non recyclables

## Évolution des taxes + obligations et baisse des prix des matériaux

### ADOPTER DE NOUVELLES HABITUDES

- ✓ Privilégier le **réutilisable, le biodégradable, le rechargeable** dès que nous le pouvons.
- ✓ Ne jeter que si aucune autre alternative n'est possible. **Réparer, donner, vendre, proposer en ligne** sur différentes plateformes ce que vous alliez jeter. Même en panne votre outil, votre objet peut intéresser un autre usager qui cherche à réparer le sien.
- ✓ Veiller au gaspillage alimentaire au moment de vos achats : **quantités, dates, respect de la chaîne du froid.**
- ✓ **Réutiliser ses déchets de jardin** : paillage, broyage, etc.
- ✓ **Limiter l'utilisation des emballages**, et d'autant plus les emballages individuels, dont le tri et la collecte ont un coût conséquent.

Les coûts liés à l'élimination de nos déchets sont en constante augmentation. Un équilibre avec nos recettes est nécessaire. Pour que la facture individuelle de chaque usager n'en soit pas impactée considérablement, nous devons agir vite et maîtriser le coût de la facture globale.

# DÉCHÈTERIES : LE DEVENIR DE NOS DÉCHETS

## Trier en déchèteries, c'est permettre à nos déchets d'être valorisés.

**\*Rappel de la consigne des PNEUS :**

 limite de **5 pneus** par foyer et par an.

Le déchet	Où le jeter ?	Quelle valorisation ?
 <ul style="list-style-type: none"> <li>Appareils électriques et électroniques</li> </ul>	 <p><b>Conteneur DEEE*</b> <i>*Déchets d'équipements électriques et électroniques</i></p>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>Métaux ferreux et non ferreux, mousse</li> <li>0,1% appareils réparés, vendus d'occasion</li> <li>Éléments incinérés et valorisés en énergie</li> </ul>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>Piles, accumulateurs</li> </ul>	 <p><b>Fût spécifique</b></p>	 <p><b>80% des métaux sont recyclables.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fer, acier, zinc, nickel, manganèse, cobalt, cadmium et plomb</li> </ul>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>Néon, lampe LED, lampe fluo-compacte</li> </ul>	 <p><b>Bornes à ampoules</b></p>	 <p><b>Plus de 90% de leur poids se recycle.</b></p>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>Bidon souillé vide, acide</li> </ul>	 <p><b>Conteneur DDS*</b> <i>*Déchets diffus spécifiques</i></p>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>Métal Plastique ➔ granules plastiques</li> <li>Combustible de substitution</li> <li>Incineration et valorisation énergétique</li> </ul>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>Huile de vidange</li> </ul>	 <p><b>Borne à huile</b></p>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>Huile régénérée pour utilisation moteurs</li> </ul>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>Seau plastique, baignoire, arrosoir</li> </ul>	 <p><b>Benne 100% plastique dur</b></p>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>Plastique ➔ granules plastiques</li> </ul>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>Pneu*</li> </ul>	 <p><b>Espace dédié au sol</b></p>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>Matière recyclée en terrains de foot synthétique, aires de jeux...</li> <li>Combustible de substitution en cimenterie</li> </ul>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>Branchages, tontes</li> </ul>	 <p><b>Plateforme</b></p>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>Branchage broyé ➔ paillage ou compost</li> </ul>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>Textiles, chaussures, etc</li> </ul>	 <p><b>Borne textiles</b></p>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>Textiles broyés ➔ rembourrage, isolant</li> <li>Vêtements d'occasion, chiffons d'usines</li> </ul>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>Briques cassées, pierres, parpaings, etc</li> </ul>	 <p><b>Benne à gravats</b></p>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>Matériaux de pierre et de terre concassés ➔ remblai</li> </ul>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>Souches, palettes, planches, hors mobilier</li> </ul>	 <p><b>Benne bois</b></p>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>Planches de bois aggloméré</li> </ul>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>Vélo, ferraille diverse</li> </ul>	 <p><b>Benne ferraille</b></p>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>Plaque de fer laminé</li> </ul>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>Cartons ondulés pliés</li> </ul>	 <p><b>Benne carton</b></p>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>Carton ondulé</li> </ul>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilier</li> </ul>	 <p><b>Benne Eco-mobilier</b></p>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>Plastique ➔ granules plastiques</li> <li>Rembourrage, isolant</li> <li>Panneaux de particules</li> </ul>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>Papier tapissier, divers non valorisables</li> </ul>	 <p><b>Benne encombrants</b></p>	 <p><b>Enfouissement direct</b></p>



### ► INFO :

Déménagement, emménagement, demande de carte d'accès ► en ligne sur [syvalorm.fr](http://syvalorm.fr)  
RDV sur l'onglet « Mes démarches » pour remplir le formulaire dédié.



## 1/ Sensibilisation

### Événement 2021

- **12/09/2021** : le stand SYVALORM sur la **fête bio de Boursay** tenu par l'association Perche Nature. Une occasion de promouvoir le compostage et de donner des informations sur la vente de composteurs.

### Des supports de communication

- Le SYVALORM vous informe via des documents d'informations annuels et par le biais d'actualités. Pour vous faciliter l'accès à l'information 24/24h, ayez le réflexe du **site internet** du SYVALORM.

[www.syvalorm.fr](http://www.syvalorm.fr)

## 2/ Animations scolaires et sensibilisation adultes

- ▶ **763 participants** sensibilisés au tri, au compostage et à la prévention des déchets.
- ▶ Dans **22 établissements scolaires** ou adultes.
- ▶ **41 interventions** sur l'année 2021.
- ▶ Depuis le début du partenariat avec **l'association Perche Nature**, c'est plus de **857 scolaires** sensibilisés.



## 3/ Ambassadrice de tri

### Le bilan 2020



**7 893 refus de collecte** pour erreur de tri.



**172 usagers** conseillés en porte-à-porte.



**1 263 usagers** joints au téléphone.

## 4/ Informations pratiques



Une **vente des composteurs** aux tarifs incitatifs.



Une subvention sur l'achat des **gobelets réutilisables**.



Mise à disposition de **STOP PUB**.

## Guide du tri en période de fêtes

### Déchèteries

ACCES DECHETERIE  
Syvalorm  
PARTICULIERS

- ▶ Cartons
- ▶ Polystyrène
- ▶ Sangles des colis
- ▶ Vaisselle cassée
- ▶ Piles

### Bac ordures ménagères

- ▶ Papiers cadeaux
- ▶ Décorations (boules, guirlandes...)
- ▶ Restes de crustacés,
- ▶ Bouchons en liège

# TRAITEMENT DES DÉCHETS

## La reconversion du site de Ganotin

Octobre 2017

Destruction de l'usine de traitement des ordures ménagères du **SICTOM Montoire et du SMIRGEOMES** par un incendie accidentel.



1

de Décembre 2018 à Février 2019

Étude de faisabilité et choix d'un maître d'œuvre pour une reconversion du site du Ganotin



3

Fin juin 2020

Début du chantier de reconversion



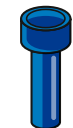
5

2



À la suite du sinistre, les ordures ménagères **sont enfouies à l'ISDND de Montmirail** – Valorisation du biogaz en énergie.

4



Démontage du tube de pré-fermentation servant à faire du compost

► Durant toute la durée des travaux, le site reste opérationnel. Des aménagements ont été mis en place en fonction des contraintes du chantier.



Juillet  
2020



Novembre  
2020



Décembre  
2020



Août  
2021



Septembre  
2021

## Et demain ?

Le site de Ganotin est en constante évolution et se reconvertit avec :

- Un **quai de transfert** des emballages ménagers et des OMR.
- Une **base logistique pour prestation de collecte** (1 garage pour 15 véhicules de collecte et 1 camion grue, une zone de réparation / atelier, 1 aire de lavage des bennes de collecte, 1 station mobile de carburant).
- Une **aire de stockage et réparation des bacs de collecte**.

# Le SYVALORM intègre le centre de tri mutualisé : TRI VAL DE LOIR(E)

## L'origine du projet

Aujourd'hui, les centres de tri actuels sont engorgés et ne sont plus en capacité d'assurer le tri selon les exigences de qualité des recycleurs. Face à ce constat, nous devons agir.



**7 janvier 2020**

Date de création de la  
SPL\* TRI VAL DE LOIR(E)

\* Société Publique Locale



**9**

collectivités regroupant  
900 000 habitants



regroupant  
**3 départements**  
(Indre-et-Loire, Loir et  
Cher, Sarthe)

La SPL Tri Val de Loire a en charge la conception, la construction et l'exploitation d'un centre de tri interdépartemental sur l'ensemble des emballages ménagers et des papiers.

## Un nouveau centre de tri à l'horizon 2023

- Le nouveau centre de tri sera construit dans la zone d'activités du Cassantin sur la commune de Parçay-Meslay. Sa position centrale lui permettra d'accueillir et de traiter jusqu'à 50 000 tonnes par an d'emballages et de papiers issus de la collective sélective.

## Le périmètre de la SPL



**Soucieux du devenir de ses déchets le SYVALORM  
 est partenaire des organismes suivants :**



**Toutes ces solutions existent en déchèterie pour éviter ça !**



**Mais qui du dépôt ou de son auteur  
 est le plus sauvage ?**



**Tout abandon ou dépôt illégal  
 de déchets expose son auteur à  
 une amende pouvant atteindre  
 1 500 € avec confiscation du  
 véhicule en vertu des articles  
 R632-1 et R635-8 du Code Pénal.  
 3 000 € en cas de récidive.**



Rappel : L'abandon de déchets est formellement interdit.

**Est-ce vraiment nécessaire de le rappeler ?**

